



Chambre des métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres : "l'auto-entrepreneur ne doit être qu'un sas à l'installation"

mardi 7 juillet 2009, par [lpe](#)



La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres organisait récemment son assemblée de printemps à Cerizay. Une occasion pour son Président, **Jean Michel Banlier** (à gauche du secrétaire général *Jean Michel Beaudic sur la photo*) - également Président de la Chambre régionale - de revenir sur des sujets d'actualité stratégiquement important pour l'artisanat :

Informers de façon pertinente les jeunes sur les métiers avant l'âge de 15 ans

Dans un contexte difficile économiquement pour nombre d'entreprises - environ 5400 entreprises artisanales en Deux-Sèvres - Jean Michel Banlier a **encouragé le recours à l'apprentissage** et a souhaité que l'éducation nationale procède à une information pertinente des jeunes (avant l'âge de 15 ans) sur les métiers. 2262 jeunes étaient en apprentissage dans le département à fin 2008. Une voie "*qui peut participer à résoudre le fléau du chômage des jeunes*" a-t-il précisé. Par ailleurs, une bourse régionale de l'apprentissage a été créée sur www.poitou-charentes-alternance.fr ; elle met en contact professionnels et apprentis.

Dans l'artisanat, l'auto-entrepreneur ne peut être qu'un dispositif transitoire

Autre sujet "sensible" pour les artisans : le nouveau dispositif d'auto-entrepreneur que Jean Michel Banlier considère comme un sas à l'installation réelle "**le régime d'auto-entrepreneur n'est pas compatible avec les activités artisanales** qui requièrent qualifications et assurances professionnelles spécifiques. Il en va également de l'image de l'artisanat ; combien d'artisans doivent intervenir chez des particuliers suite à des travaux non conformes réalisés par des auto-entrepreneurs ne disposant pas des qualifications nécessaires ?

*D'ailleurs nous le constatons, si environ **280 auto-entrepreneurs sont déclarés dans le département***

actuellement, pour des activités artisanales, on estime que la moitié d'entre-eux devraient s'inscrire ensuite à la CMA ; l'auto-entrepreneur n'étant qu'un régime dérogatoire. Après les déclarations



semestrielles de chiffre d'affaires en juillet, on aura plus de visibilité sur **l'impact réel de ce régime** qui, d'ailleurs, n'est pas la solution la plus économique en terme de montant de charges.

Pour qu'enfin le Décret sur le patrimoine d'affectation soit rédigé et voté

L'assemblée générale de la CMA devait également voter une résolution pour que le dispositif du patrimoine d'affectation soit mis en place comme il était prévu dans la loi LME. En l'absence de Décret, cette disposition ne peut s'appliquer. Elle a pourtant fait l'objet d'un [rapport](#) par **Xavier De Roux** ; député-maire de Charente-Maritime. Cette disposition permettrait aux artisans de déterminer avec précision quelle partie de leur patrimoine est affectée à l'exercice de leur activité et ainsi de protéger leurs biens personnels.

Réforme des chambres consulaires : vers une régionalisation, mais sans réduction d'effectifs

Inscrite dans la RGPP (Révision générale des politiques publiques), la réforme des Chambres consulaires interpelle également. Les Chambres de métiers sont des établissements publics administratifs, chargé d'assurer des missions en terme de formalités pour les entreprises, de formation, et d'accompagnement des entreprises. 2 schémas sont envisagés, mais celui qui a la préférence de la Chambre des Deux-Sèvres serait constitué d'une **véritable régionalisation dans laquelle les chambres départementales ne seraient plus des établissements publics mais des antennes du siège régional**. Le Secrétaire général de la CMA des Deux-Sèvres affirmant alors qu'aucun poste ne devrait être supprimé ; la pyramide des âges aidant à diminuer naturellement les effectifs.

A noter enfin parmi les nouveautés en Deux-Sèvres, un site web rajeuni au début 2009 (voir visuel ci-dessus) : www.cma-niort.fr.

CR